

La tribune de Drouant

Le journal des parents d'élèves FCPE du lycée des métiers Jean Drouant

N° 2

3ème trimestre
2007

Liste des articles :

- Une bonne information pour une bonne rentrée
- Des millions d'euros ... !!!
Où ça ???
- Le conseil local F.C.P.E.
Drouant-Médéric
- Finale de l'école des Chefs
- Des projets, des projets ...
- Assurance
- Sécurité
- Cantine
- Les stages : un dialogue nécessaire
- Pour l'ouverture d'une étude surveillée
- Interview de Mme Terrien et de M.Pulluard, de l'association sportive
- Dates de rentrée et des vacances
- Taux de réussite aux examens

Directeur de la publication :

Philippe Baudoin

Adresse :

8 rue d'Ulm

75005 Paris

Imprimeur :

Philippe Baudoin

8 rue d'Ulm

75005 Paris

Récépissé de déclaration :

n° 7204

UNE BONNE INFORMATION POUR UNE BONNE RENTRÉE

Une rentrée scolaire représente toujours pour les élèves et leurs parents une échéance remplie d'espoirs mais également d'interrogations, voire de difficultés.

Le dialogue et l'information sont les outils privilégiés pour aplanir ces dernières et recevoir ainsi les réponses permettant à l'élève de travailler dans un contexte plus serein.

La F.C.P.E. est là pour assurer tant ce dialogue constructif que cette information indispensable et aura le plaisir de vous accueillir à cette fin le :

JEUDI 13 SEPTEMBRE 2007 à 18 HEURES 30

Amphithéâtre du Lycée

20, rue Médéric – 75017 PARIS

Cette réunion commune est ouverte à tous les parents d'élèves et sera tenue en présence de Monsieur le Proviseur, de Monsieur le Chef des Travaux, des membres de l'administration, de plusieurs professeurs qui répondront à toutes vos questions.

La F.C.P.E. tiendra sa réunion de rentrée, ouverte à tous les parents, le Jeudi 20 Septembre 2007 à 18 h 30 dans les locaux de l'établissement.

Tout au long de l'année, des réunions d'information seront organisées, permettant aux parents, à l'administration et aux professeurs de dialoguer et d'échanger dans le seul souci d'une bonne scolarité des élèves.

Bienvenue et bonne rentrée à tous.

Philippe Baudoin

01 43 29 54 95 ou 06 83 18 89 54

email : baudoinph.avocat@noos.fr

Betty Bouchard-Lambert

01 40 11 85 22 ou 06 67 33 68 54

email : bettybl@noos.fr

FCPE - Conseil local
Drouant-Médéric
8 rue d'Ulm
75005 Paris

TELEPHONE :
06 83 18 89 54
06 67 33 68 54

TELECOPIE :
01 42 27 60 32

MESSAGERIE :
baudoiph.avocat@
noos.fr
bettybl@noos.fr

Rejoignez -nous



Des millions d'euros... !!! Où ça ???

Comme vous le savez, la F.C.P.E. se bat pour l'existence d'un grand service public, laïque et gratuit de l'Education Nationale.

Comme vous le savez, la F.C.P.E. se bat pour que le lycée Jean Drouant (Etablissement Public Local Enseignement) puisse assurer les travaux indispensables afin que sa mission soit poursuivie dans des conditions satisfaisantes dans l'intérêt des élèves.

Comme vous le savez, le financement des travaux d'un lycée est assuré par le Conseil Régional.

Comme vous le savez, peut-être, le site Médéric abrite non seulement le Lycée des Métiers de l'Hôtellerie Jean Drouant, mais également, un centre de formation des apprentis (C.F.A) privé, dépendant d'une Association, propriétaire des murs.

Or, nous vous apprenons qu'au mois de mai 2007, une enveloppe de 2.110.000 € a été affectée au site Médéric par le Conseil Régional Ile de France pour la réalisation de travaux.

Excellente nouvelle !!! sauf à constater que le descriptif de ces derniers omet de prendre en considération les besoins spécifiques des locaux dédiés au lycée et envisage même l'amputation d'une de ses surfaces... !!!

C'est pourquoi :

- à l'initiative de la F.C.P.E. le Conseil d'Administration de l'établissement, lors de sa réunion du 7 juin 2007, a voté une résolution (un vœu) à l'unanimité de ses membres moins une abstention, afin que cette enveloppe soit répartie équitablement au regard des impératifs d'un enseignement de qualité,
- le 11 juin 2007, la F.C.P.E. a saisi Monsieur HUCHON, Président du Conseil Régional Ile de France, afin que le descriptif des travaux soit reconsidéré.

Le conseil local F.C.P.E. Drouant-Médéric

Notre conseil FCPE développe une action au quotidien à l'écoute des parents et des élèves, une concertation permanente dans le cadre d'un dialogue confiant et constructif entre tous les membres de la communauté éducative, une participation active tout au long de l'année dans les instances de l'établissement (conseil d'administration, commissions, conseils de classe, conseil de discipline, appels d'offres, projet d'établissement ...), une information auprès des parents, une réflexion au cours de débats sur l'école, sur l'enseignement professionnel et technologique et leurs débouchés..., des propositions concrètes et des perspectives...

Les membres de la F.C.P.E. sont ainsi présents mais ils constatent également que les solutions potentielles pour surmonter les difficultés ne dépendent pas uniquement de l'établissement. C'est pourquoi, le conseil local F.C.P.E. DROUANT-MEDERIC, relayé par ses instances départementale et nationale, intervient aussi auprès de l'Académie de Paris (moyens pédagogiques, commissions d'appel...) ainsi qu'auprès de la Région Ile de France (travaux, locaux, ...).

C'est cet ensemble qui fait l'efficacité d'une association de parents d'élèves dans le seul souci de préserver la qualité de la scolarité d'un élève et de l'obtention par celui-ci d'un diplôme valorisant.

Finale de l'école des Chefs

Hugo BLANCHET, élève de 1ère BAC Pro, vient de remporter la finale de l'Ecole des Chefs, concours télévisé et diffusé sur France 2.

La qualité du Jury (Marc HABERLIN, Thierry MARX et Marc VEYRAT), présidé par Joël ROBUCHON, souligne l'importance et le niveau de la compétition.

Cette récompense confirme les excellents résultats obtenus cette année par les élèves du lycée aux différents concours auxquels ils ont participé (cf. « La Tribune de Drouant » 2ème trim. 2006).

Bravo à Hugo BLANCHET et à ses professeurs.

Le conseil local F.C.P.E. rappelle qu'il souhaite développer une réflexion et un débat sur l'apport pédagogique indiscutable de ces concours à vocation professionnelle, ainsi que leur accès au plus grand nombre, y compris sous forme collective.

Des projets, des projets ...

Le Conseil Local F.C.P.E. souhaite initier au sein de l'établissement :

- une soirée théâtre pour « abattre » les cloisons du verbe et du mot,
- des actions de prévention liées à la santé (drogue, alcool, sida, ...),
- l'obtention, par les élèves, du Brevet Premier Secours.

La réussite de ces trois propositions dépend de l'apport de toute la communauté éducative et prioritairement celui des parents d'élèves.

Merci de nous rejoindre ou tout simplement de nous aider... pour eux.

Assurances

Il est obligatoire pour l'élève d'être couvert par une assurance tout au long de sa scolarité.

Une proposition d'assurances, émise par la MAE, pour l'année scolaire 2007-2008 est jointe à ce numéro.

Vous noterez plus particulièrement la couverture cumulée des risques liés :

- au remboursement des soins,
- aux prestations à domicile en cas d'accident ou maladie,
- à la garantie recours,
- aux stages ou séquences éducatives en entreprise,
- aux vols des fournitures scolaires...

Les garanties et leur montant sont clairs, définis et affichés.

Sécurité dans l'établissement

Les dernières mesures prises :

- Les locaux de l'établissement sont équipés d'une vidéo-surveillance, depuis le 4ème trimestre 2006
- Modification du règlement intérieur qui oblige les élèves à vider leur casier chaque fin de semaine.

Des travaux permettant de contrôler plus efficacement les entrées et les sorties sont prévus.

Cantine

Les frais de cantine et les frais de repas pour les élèves ayant des travaux pratiques le soir sont payables trimestriellement.

Si vous avez des difficultés, vous pouvez payer en plusieurs fois. Pour cela, il suffit d'en faire la demande à Madame Apaçarena (tél : 01 56 21 01 26).

Renseignements pratiques



Proviseur : Monsieur Christian Badinand

Proviseur Adjoint : Madame Nicole Elbaz

Chef des travaux : Monsieur Gilles Blasco

Conseiller principal d'éducation : Madame Gbaguidi - 01 56 21 01 16

Conseiller principal d'éducation : Monsieur Marolleau - 01 56 21 01 26

Comptabilité : Madame Apaçarena - 01 56 21 01 26

Adresse du lycée : 20 rue Médéric 75017 Paris

Téléphone du lycée : 01 56 21 01 01

Télécopie du lycée : 01 56 21 01 19

Réservation pour le restaurant d'application : 01 56 21 01 02



A propos des stages

Au quotidien, nous soutenons attentivement les efforts de l'établissement sous la direction sur ce point de Monsieur Gilles BLASCO, chef des travaux, pour assurer effectivement :

- la vérification du contenu pédagogique des conventions,
- leur signature préalable au début du stage, y compris par les parents pour les élèves mineurs,
- leur exécution,
- la remise des attestations de stage.

Les stages : un dialogue nécessaire

Pour l'élève des établissements professionnels et technologiques, les stages représentent un instant primordial de sa scolarité au cours desquels il est confronté à certaines réalités d'une entreprise et est évalué à cette occasion.

Pour l'entreprise, les stages peuvent représenter divers aspects plus ou moins compatibles avec la nécessité de l'apport pédagogique au profit de l'élève.

Des dérives peuvent être constatées parfois, de manière minoritaire, se résumant en deux tendances principales :

- confondre le statut d'un élève avec celui d'un salarié sans pour autant en supporter certaines charges,
- accueillir des élèves afin d'assurer une source de recrutement potentiel pouvant ponctuellement ou définitivement hypothéquer ou interrompre ainsi le cursus scolaire et l'obtention d'un diplôme valorisant préservant l'avenir.

Le bureau des stages du Lycée des Métiers de l'Hôtellerie Jean Drouant affine chaque année la liste des entreprises référencées devant répondre aux critères pédagogiques et professionnels indispensables.

Les professeurs préparent les élèves afin que ces derniers puissent prendre en considération les obligations des entreprises (esprit d'équipe, ponctualité, sérieux ...).

Le dialogue doit être constant dans l'intérêt tant de l'élève que de l'entreprise qui prépare les professionnels de demain, ne serait-ce que pour elle-même à terme, après le cycle de formation initiale.

Afin de tenter d'assurer une harmonie entre les impératifs de chacun, la F.C.P.E. souhaite activement :

- l'élaboration d'une charte négociée et équilibrée avec les organisations syndicales patronales (une telle charte existe depuis le 1er juillet 2006 pour les seuls étudiants),
- une uniformisation réglementée des conventions nationales et internationales de stage par l'intermédiaire de l'académie, du ministère de l'éducation nationale et du ministère des affaires étrangères,
- la limitation pour une entreprise du nombre de stagiaires par rapport à son effectif salarié,
- l'obligation pour une entreprise, au-delà d'un certain seuil d'activité, d'accueillir un ou plusieurs stagiaires,
- une coordination par tous les établissements d'enseignement publics et privés sous contrat d'une politique complémentaire de recherche des stages.

Ces premières propositions ne sont pas limitatives et vous pouvez venir les enrichir.

Pour l'ouverture d'une étude surveillée

Au cours des conseils de classe, la F.C.P.E. a pu constater l'existence de difficultés rencontrées par certains élèves pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions pendant les interours ou après les cours.

Le C.D.I. (Centre de Documentation et d'Information, ferme ses portes à 17 heures, rendant, en l'état, impossible tout travail après cette heure.

C'est pourquoi il est non seulement souhaitable mais indispensable qu'un lieu soit ouvert à l'étude après 17 heures pour les élèves, leur permettant ainsi de réviser, d'apprendre et de poursuivre leur scolarité dans de meilleures conditions.

La F.C.P.E. mettra à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration de l'établissement cette demande.

Interview de Madame Terrien et de Monsieur Pulluard. de l'association sportive du lycée

Après
Monsieur
Badinand,
proviseur,
nous
remercions
Madame Terrien
et
Monsieur
Pulluard
pour leur
présentation de
l'association
sportive du
lycée Jean
Drouant

Comment l'Association Sportive justifie-t-elle son existence au sein d'un établissement du second degré ?

L'existence dans chaque établissement scolaire d'une association sportive affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) est une **obligation légale**. C'est une association de type Loi 1901 dont la présidence est assurée de droit par le chef d'établissement et l'animation par les enseignants d'Education Physique et Sportive (EPS) dans le cadre de leur statut. L'Association Sportive (AS) s'adresse essentiellement à des élèves volontaires désireux de pratiquer une ou plusieurs activités sportives dans le cadre scolaire.

Pour l'année scolaire 2006-2007, l'AS du Lycée Jean Drouant a enregistré **85 licenciés**, soit **24,71% de la population scolaire**. La moyenne nationale des établissements de mêmes caractéristiques s'élevant à 12,39%, nous pouvons qualifier notre AS de dynamique.

Quels sont les sports pratiqués au sein de l'Association Sportive ?

Les élèves du Lycée se voient offrir la possibilité de pratiquer des activités selon différentes formules, et encadrées par les enseignants d'EPS du lycée ou d'autres établissements dans le cadre de la mutualisation des moyens. Ces activités sportives sont les suivantes :

- le **football** sous forme de rencontres inter-classes. Ce tournoi interne au lycée se déroule le lundi et le mercredi midi de manière ponctuelle et débouche sur la participation aux Jeux des Lycéens organisée par l'UNSS en fin d'année scolaire.
- l'**escalade**, le vendredi soir de 17h à 19h, sous forme d'entraînements orientés vers une pratique de loisir et/ou compétitive selon les aspirations de chacun.
- l'**athlétisme**, le **cross**, la **natation**, le **judo** (cette liste de sports individuels n'est pas exhaustive) sous forme de compétitions UNSS uniquement ou dans le cadre de conventions avec d'autres établissements. L'AS a déjà été représentée plusieurs fois aux Championnats de France UNSS (athlétisme, judo, VTT).
- le **roller**, la **boxe**, le **tir à l'arc** et des **sports nautiques** (voile/ planche à voile/ canoë-kayak) dans le cadre des centres d'entraînement proposés au niveau de l'Académie de Paris.

Comment concilier les horaires du lycée avec la pratique de ces disciplines ?

Ce problème d'horaires est un réel obstacle à notre développement.

Nos élèves travaillent le mercredi après-midi, ce qui nous empêche de nous confronter aux autres établissements dans le cadre des championnats de sports collectifs proposés par l'UNSS. Des cours ont également lieu le midi.

Ces contraintes d'emploi du temps rajoutées à celles des installations sportives nous imposent une organisation rigoureuse et une adaptation permanente.

Quel est le coût d'une inscription à l'A.S. et comment la contacter ?

La cotisation annuelle s'élève à 22 Euros et permet à l'élève de pratiquer autant d'activités qu'il le souhaite.

En début d'année scolaire, l'ensemble des classes du lycée reçoit une information orale et écrite sur l'AS.

Pour tout renseignement complémentaire ou inscriptions, les élèves doivent s'adresser aux enseignants d'EPS de l'établissement. Les licenciés sont invités à consulter régulièrement le tableau d'affichage de l'AS.

Des compétitions sont-elles organisées avec d'autres établissements ?

Hormis les championnats UNSS de sports collectifs, inconciliables avec l'organisation interne de notre établissement, les élèves peuvent participer aux compétitions organisées par l'UNSS dans les sports individuels.

Notre souci de rencontrer d'autres établissements, se concrétise également dans la participation de nos élèves à des événements ponctuels tels que le Raid Nature à Jablines (77). Cette sortie, qui réunit de nombreux lycées d'Ile-de-France, permet à nos élèves de pratiquer sur une même journée, le football et un triathlon par équipe (course à pied, VTT et canoë-kayak).

Quels apports au bénéfice des élèves qui participent ces sports constatez-vous ?

L'AS doit être envisagée comme une continuité des cours d'EPS. Ainsi, au-delà de la recherche de plaisir et de détente dans et par l'activité physique, les élèves s'approprient de nouveaux savoirs-faire en initiation ou en perfectionnement. En outre, ils découvrent et/ou approfondissent des connaissances sur les activités dans les secteurs culturels, réglementaires, historiques... Ils se voient enfin offrir la possibilité d'accéder à l'exercice de la citoyenneté et à l'autonomie par le biais de la prise de responsabilités au cours des compétitions (arbitres, organisateurs ...) et dans le fonctionnement de l'AS (secrétaire ou trésorier-adjoint...).

Quels sont vos souhaits pour l'avenir, pour l'AS au sein de l'établissement ?

Poursuivre la dynamique actuelle qui semble répondre aux attentes des élèves. Pour ce faire, une adaptation des emplois du temps les lundi et mercredi midi nous aiderait considérablement.

Calendrier scolaire 2007/2008

Rentrée

2H1 - 2H2 - 2H3 - 2H4 - 2H5	Mardi 4 septembre à 09h00
MISE A NIVEAU (MAN)	Mardi 4 septembre à 14h00
1H1 - 1H2 - 1H3	Mercredi 5 septembre à 10h00
TH4 - TH5	Mercredi 5 septembre à 10h00
BAC PRO 1 & 2	Jeudi 6 septembre à 09h00
TH1 - TH2 - TH3	Lundi 17 septembre à 09h00
1 TS 1 - 1 TS 2 - 1 TS 3 - 1 TS 4	Mardi 18 septembre à 09h00
2 TS A1 - 2 TS A2 - 2 TS B1 - 2 TS B2	Mardi 18 septembre à 10h00

Début des cours l'après-midi selon l'emploi du temps

Vacances zone C

Toussaint	Samedi 27 octobre 2007 Jeudi 8 novembre 2007
Noël	Samedi 22 décembre 2007 Lundi 7 janvier 2008
Hiver	Samedi 23 février 2008 Lundi 10 mars 2008
Printemps	Samedi 19 avril 2008 Lundi 5 mai 2008
Début des vacances d'été	Jeudi 3 juillet 2008

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Taux de réussite aux examens

Années	B.E.P.		Bac. Pro.	Bac. Techno.	B.T.S.	
	Cuisine	Restaurant			A	B
2007	80 %	84 %	60,87 %	84,38 %	95,83 %	85,29 %
2006	82,61 %	89 %	83,33 %	84,93 %	85,45 %	90,73 %
2005	88,88 %	100 %	93,75 %	85,33 %	97,91 %	92,72 %
2004	66,66 %	60 %	61,11 %	79,48 %	89,06 %	86,11 %
2003	100 %	74 %	nc	91,8 %	95,6 %	81,8 %
2002	76,2 %	89,5 %	nc	88,6 %	89,2 %	73,5 %